

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE – TRAVAIL - PROGRES

-----  
MINISTERE DES FINANCES  
DE L'ECONOMIE ET DU PLAN

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
HAUT COMMISSARIAT NATIONAL DE DEMINAGE

## **Intervention**

**de**

**Monsieur Mahamoud Abakar Nassour  
Coordinateur du HCND**

**à**

**la Septième Assemblée des Etats  
Parties à la Convention d'Ottawa**

**(Genève du 18 au 22 Septembre 2006)**

Madame la Présidente

Permettez-moi, avant tout, de joindre ma voix à celles des distingués orateurs qui m'ont précédé, pour vous présenter les vives et chaleureuses félicitations de la délégation du Tchad, pour votre brillante élection à la tête de la Septième Assemblée des Etats Parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des Mines Antipersonnel et sur leur destruction.

Je voudrais adresser les mêmes félicitations à tout le Bureau qui vous aidera dans votre noble et exaltante tâche et vous assure de la pleine Coopération et l'entière disponibilité de ma délégation.

Cette occasion m'est offerte de rendre un vibrant hommage et exprimer la gratitude de mon pays à votre prédécesseur qui, avec intelligence, clairvoyance et détermination, a accompli un travail significatif tout au long de son mandat, permettant ainsi de faire avancer considérablement le processus d'universalisation et de mise en œuvre de notre convention.

Je manquerais à mon devoir le plus élémentaire, si j'omettais de remercier tout particulièrement le Secrétaire Exécutif de la réunion, l'Unité de soutien à la mise en œuvre de notre Convention et le Centre International de Deminage Humanitaire pour le formidable travail accompli.

Madame la Présidente  
Excellences,  
Distingués Représentants  
Mesdames et Messieurs

Neuf (9) ans après l'entrée en vigueur de la Convention, le rêve d'un monde sans nouvelles victimes des Mines Antipersonnel ne s'est pas encore traduit dans les faits, mais grâce aux pays qui y ont adhéré, au travail incessant de nombreuses ONG, des organisations internationales, nous nous situons désormais à mi-chemin. Les efforts à fournir pour éliminer les conséquences humanitaires des Mines Antipersonnel restent toutefois importants et exigent de nous un engagement sans failles.

Nous devons avoir comme impératif, le respect scrupuleux de la Convention par l'ensemble de la communauté internationale, seul, gage d'éradication des Mines et de leurs conséquences néfastes pour les populations. Voilà pourquoi la ratification de cette Convention constitue un pas important, et doit être complétée par la mise en œuvre totale des dispositions pertinentes du traité.

Le Tchad pour sa part vient de poser un acte important avec l'adoption par l'Assemblée Nationale le 28 juillet 2006 de la loi portant mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et le transfert des Mines Antipersonnel en République du Tchad et le Président de la République par décret N° 28/PR/2006 du 23 Août 2006 à promulgué la dite loi. Nous disposons désormais d'une législation nationale à cet effet.

Madame la Présidente

Mon Pays est résolument engagé en faveur de l'éradication totale des mines, engins d'un autre âge qui empêchent toute les initiatives de développement durable et qui causent d'indicibles souffrances aux populations.

Le Tchad a signé et ratifié la Convention d'Ottawa, créé un organisme national de Coordination, de supervision et de suivi de toutes les activités liées aux Opérations de déminage, le Haut Commissariat National de Déminage. A cet effet une centaine de démineurs a été formée. Une étude d'impact Socio-économique des mines et engins non explosés réalisée en 2001 a permis une meilleure compréhension de l'entendue du problème posé par les mines aux populations et la rédaction par le Gouvernement d'un Plan Stratégique National de Lutte Contre les Mines et Engins non Explosés.

La deuxième phase commencée en 2003 et toujours en cours a pour objectif la mise en œuvre des unités opérationnelles créées au cours de la phase précédente, et de procéder au déminage et à la dépollution du territoire nationale suivant des priorités arrêtées en liaison avec les communautés et les autorités locales afin de se conformer aux obligations contenues dans la Convention d'Ottawa, et de faire du Tchad un Pays libéré de la présence des mines et des engins non explosés pour la fin de l'année 2009. La faiblesse des ressources constitue notre talon d'Achille, ce qui pourra occasionner des retards pour l'atteinte des objectifs 2009. Le Plan Stratégique National de Lutte Contre les Mines a été intégré en 2003 dans le Document de Stratégie de la Réduction de la Pauvreté. Il a pour vocation de permettre la mise en œuvre de tous les projets de développement dans les zones affectées par la présence des mines et engins non explosés et qu'il faut bien admettre que la présence de ces engins dans une région est un facteur aggravant de la pauvreté.

C'est ici pour moi l'occasion de souligner les contributions fort et remarquables des différents partenaires qui ont permis le succès du démarrage de cette deuxième phase, en particulier , les pays amis du Tchad à savoir les Etats-Unis, le Canada, l'Italie, le Japon, la Grande- Bretagne, l'Allemagne, la Suisse et les Agences du Système des Nations Unies notamment le PNUD. Qu'ils trouvent ici toute notre reconnaissance et gratitude.

Madame la Présidente  
Distingués Invités  
Mesdames et Messieurs

La poursuite de la mise en œuvre du Plan Stratégique du Lutte Contre les Mines nécessitera des efforts encore plus importants tant de la part du Gouvernement que de ses partenaires.

Nous ne doutons pas un seul instant du soutien de la communauté internationale pour faire face à ce défi et tout faire pour respecter l'échéance de 2009.

Je ne saurais terminer cette intervention sans exprimer la gratitude de ma délégation aux plus hautes autorités de la Suisse pour la qualité de l'accueil qu'elles nous ont réservée mais surtout pour leur engagement en faveur de notre convention.

Je vous remercie de Votre aimable attention.